

L'ÉVALUATION



La direction du SLCVC analyse toutes les demandes au fur et à mesure qu'elles sont déposées. Des informations complémentaires peuvent alors t'être demandées afin de compléter l'analyse. Suite à cette analyse primaire, la direction du SLCVC déposera toutes les demandes aux membres de la Commission des loisirs. Selon les critères établis et les informations fournies, une décision sera alors rendue, pour ensuite être entérinée au conseil de ville.

LA BOURSE



Si ton projet est accepté par le comité, une bourse de 100 \$ à 500 \$ te sera remise. Ces bourses seront remises jusqu'à écoulement du montant global disponible au budget en cours.

CONDITIONS DE RÉALISATION

- Tu as un maximum de six mois, après l'acceptation de ton projet, pour le réaliser.
- Dès l'acceptation, tu recevras un premier versement équivalant à 50 % de la valeur de ta bourse.
- Après la réalisation de ton projet, tu dois compléter le document « **Rapport Défi-jeunes** », en y incluant des preuves de sa réalisation.
- Suite à cela, tu recevras le second versement de ta bourse.

À SAVOIR :

Si tu n'utilises pas le montant de ta bourse aux fins de la demande initiale ou si tu ne réalises pas ton projet, tu devras alors la rembourser en totalité à la Ville, et ce, immédiatement.

LA RÉPONSE



Suite au dépôt de ton projet, tu recevras une réponse, qu'elle soit positive ou négative, et ce, au plus tard 30 jours ouvrables suivant le dépôt de ta demande. Pour les projets retenus, tu recevras une confirmation mentionnant le montant accordé. Par la suite, une résolution du conseil de ville te sera acheminée.



INFORMATION

418 387-2301, poste 2237
sainte-marie.ca / section « **loisir & culture** »
f Ville de Sainte-Marie



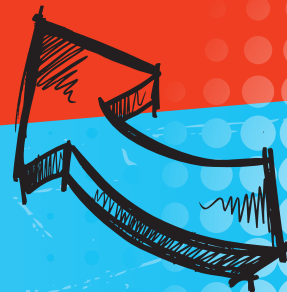
PROGRAMME DE BOURSES

« DÉFI-JEUNES »

POUR LES 5 À 16 ANS!



**Soumets ton idée
dès maintenant! ...
tu pourrais recevoir
une bourse pour
réaliser ton projet!**



VILLE DE
SAINT-MARIE
...pour la vie!

Le programme « DÉFI-JEUNES ».... C'est quoi?

« DÉFI-JEUNES » est un programme qui vise à encourager l'initiative de jeunes Mariverains, âgés entre 5 et 16 ans, dans la planification et la réalisation d'un projet individuel ou collectif, à dominante sociocommunautaire, culturelle et/ou récréative.

L'enjeu

Tu dois être le véritable auteur et porteur du projet. Toute initiative personnelle visant un surpassement de soi peut être considérée selon les critères du programme.

À SAVOIR :

Tu pourras être lauréat de ce programme seulement une fois par année que ce soit en tant que porteur du projet ou coéquipier.

LES CRITÈRES

Pour être éligible à une bourse, tu dois obligatoirement :

- Être âgé entre 5 et 16 ans;
- Résider à Sainte-Marie;
- Être étudiant à temps plein;
- Regrouper un maximum de 5 personnes si la demande vise un collectif.

Le projet que tu déposes doit répondre à plus d'un critère parmi les suivants :

- Projet représentant un défi personnel;
- Projet ayant une utilité sociale;
- Projet visant un impact local (minimalement un impact);
- Projet ayant une valeur de communication et d'exemplarité;
- Projet visant un encouragement à l'excellence.

Les exclusions :

- Les événements à but lucratif;
- Les fêtes et activités sociales;
- Les sessions d'études, de formation, de stage ou de perfectionnement;
- Les voyages touristiques;
- Les besoins et effets personnels.

À SAVOIR :

Certains projets ne peuvent être admissibles au programme « DÉFI-JEUNES ». C'est le cas si ton projet vise :

- Une pratique « élite »;
- Une pratique « compétitive », quel que soit le niveau.

Le programme « DÉFI-JEUNES » soutient des projets à dominantes variées :

- Culturel et artistique
- Sociocommunautaire
- Solidarité internationale
- Écologique
- Récréosportif
- Scientifique et technique
- Création d'activité économique
- etc.

La demande

Pour déposer un projet, tu dois remplir le formulaire « DÉFI-JEUNES » disponible au sainte-marie.ca, à l'onglet « Programme Défi-Jeunes ».

Une fois complété, tu dois :

- Faire signer ton formulaire par tes parents, ton tuteur ou le représentant du collectif (adulte).
- Fournir toutes les pièces justificatives.
- Déposer ton formulaire au secrétariat du SLCVC ou au comptoir de prêts de la bibliothèque Honorius-Provost.

À SAVOIR :

Si ta demande est déposée par un collectif, assure-toi que les formulaires de tes collègues soient déposés ensemble.